

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1952

12 août 2013

SOMMAIRE

A86-B S.à r.l.	93650	Burriana S.à r.l.	93695
AAAA (Agence Andersen & Associés) S.A.	93655	Canadian Mineral Water S.A.	93651
AAAA (Agence Andersen & Associés) S.A.	93655	Comor S.A.	93651
Acrelux S.à r.l.	93655	Compagnie des Parcs S.A.	93651
Adria News S.à r.l.	93671	Consult Life Luxembourg	93651
Aerium Properties 7 S.à r.l.	93653	Cooper Investments S.A.	93651
Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D. Company)	93657	Courthéoux Société Anonyme	93651
Aksolux S.à r.l.	93695	Datashelt S.à r.l.	93652
Algedal S.à r.l.	93695	DB PEP V	93652
Alison Investments S.A.	93654	DCE	93652
Amcon Finance S.à r.l.	93655	Dharma Investment S.A.	93652
AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l.	93654	Diag Finance S.A.	93652
Andermatt Invest H30304 AG	93654	Edelburg S.A.	93653
André Losch, Fondation	93685	Enaxor, S.à r.l.	93652
André Losch, Fondation	93688	Eneris Polska S.A.	93653
Antonio Esperanza S.à r.l.	93654	Eribert	93653
Ardagh Group S.A.	93656	Estatium S.A.	93653
Aristoteles S.A.	93654	Florista S.A.	93653
Armeos S.A.	93656	Fondation André et Henriette Losch	93692
Asars Constructions S.à r.l.	93654	ICL - Immo Car Lease SC	93691
Atlantis ImmoFin S.A.	93650	Lamsa Luxembourg	93688
Attentia S.à r.l.	93650	Luxaviation Holding Company	93683
Avencor S.A.	93650	New NIS Holdings S.à r.l.	93657
Balin S.A.	93695	Plantamed S.A.	93657
Belair 13 S.A.	93650	Skeid	93682
"Belair Immo Concept S.A."	93696	Top Finance S.A.	93696
BLMD Parent S.à r.l.	93650	Trinacria Capital S.à r.l.	93696
		VACOAS Investments S. à r.l.	93696
		Wilkes S.A.	93656
		Wine Trade International	93656

Belair 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 156.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083776/9.

(130104196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

A86-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 170.648.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083757/9.

(130103688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Atlantis ImmoFin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 165.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083744/9.

(130103917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Attentia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-9191 Welscheid, 2A, Waarkstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 168.438.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083747/9.

(130103724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Avencor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 54.930.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083749/9.

(130103549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

BLMD Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 154.229.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083784/9.

(130104086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Canadian Mineral Water S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 149.513.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083799/9.

(130104184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Compagnie des Parcs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 114.896.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083809/9.

(130103838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Consult Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 135.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083811/9.

(130104197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Comor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6940 Niederanven, 219A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 15.305.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083833/9.

(130104246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Cooper Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 2, Zone Industrielle Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 31.366.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083840/9.

(130103956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Courthéoux Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, 140, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 6.813.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083843/9.

(130103884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Datashelt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8017 Strassen, 9, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 160.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083860/9.

(130104172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

DB PEP V, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 159.072.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083862/9.

(130103860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

DCE, Société Anonyme.

Siège social: L-7307 Steinsel, 50, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 155.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083863/9.

(130103990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Dharma Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 73.992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083867/9.

(130103493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Diag Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083868/9.

(130103419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Enaxor, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083881/9.

(130104027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Eneris Polska S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lésigny.

R.C.S. Luxembourg B 75.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083884/9.

(130104210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Edelburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083902/9.

(130104199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Eribert, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 113.344.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083915/9.

(130103604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Estatium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 164.792.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083917/9.

(130104164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Florista S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 147.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083935/9.

(130103434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Aerium Properties 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 147.620.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084490/9.

(130105147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Alison Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 76.756.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084496/9.

(130105102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

AMP Capital Investors (Infrastructure No. 3) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 137.613.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084504/9.

(130105116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Andermatt Invest H30304 AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 157.771.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084506/9.

(130105029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Antonio Esperanza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 152, Muehlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 143.407.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084508/9.

(130104286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Aristoteles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.381.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084512/9.

(130105247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

Asars Constructions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 63.479.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013084516/9.

(130104593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2013.

AAAA (Agence Andersen & Associés) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 16, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 174.878.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2013

Les actionnaires présents représentant la totalité du capital social ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Il est ajouté deux administrateurs. Le nombre d'administrateur est fixé à cinq (5).

2. Les deux administrateurs supplémentaires nommés sont:

- Monsieur Pierre Jacques Nicolas ROSER demeurant à L-1330 Luxembourg, 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte,
- Madame Marie-Françoise GROSSE (épouse ROSER) demeurant à L-1330 Luxembourg, 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte.

3. Les mandats des deux nouveaux administrateurs s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

Référence de publication: 2013083682/15.

(130102983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

AAAA (Agence Andersen & Associés) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 16, rue André Duchscher.

R.C.S. Luxembourg B 174.878.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13 juin 2013

Les administrateurs ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont également nommés administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Pierre Jacques Nicolas ROSER demeurant à L-1330 Luxembourg, 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte,
- Madame Marie-Françoise GROSSE (épouse ROSER) demeurant à L-1330 Luxembourg, 30 boulevard Grande Duchesse Charlotte.

2. Leur mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société en 2019.

Référence de publication: 2013083683/14.

(130102983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Acrelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.500.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 165.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L -1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013083720/13.

(130103258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Amcon Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.503.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2013083710/12.

(130104206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083712/12.

(130103605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Arneos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 55.426.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083715/12.

(130103557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Wilkes S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.236.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue exceptionnellement le 21 juin 2013

Madame Françoise DUMONT, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée comme Administrateur en remplacement de Monsieur Alain RENARD. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

Certifié sincère et conforme

F. LANNERS / S. COLLEAUX

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2013083654/14.

(130102759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

WTI, Wine Trade International, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 83.926.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement 22 avril 2013

Les Administrateurs et Commissaire sortant sont réélus jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu en 2018.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert Grossmann, demeurant à 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant à 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Commissaire:

STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l., avec son siège social au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

Référence de publication: 2013083657/15.

(130102382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Agricultural and Forestal Development Company (A.F.D. Company), Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 37.245.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 23 mai 2013 sous la référence L130081504.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AGRICULTURAL AND FORESTAL DEVELOPMENT COMPANY (A.F.D. COMPANY)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013083725/15.

(130103812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Plantamed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 53.443.

L'adresse de M. Joachim Weber, administrateur et administrateur-délégué de la société PLANTAMED SA. est changée:
Joachim Weber

Graf-Reginar-Strasse, 39

D - 54294 Trier

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2013083692/17.

(130102908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

New NIS Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 49.798.178,92.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 170.784.

On the thirtieth day of April two thousand and thirteen,

before the undersigned, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, an extraordinary general meeting was held of the shareholders (the "Shareholders") of "New NIS Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.784 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 6 August 2012, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations dated 14 September 2012 (number 2296, page 110196) (the "Mémorial C"). The Articles have been amended for the last time on 28 December 2012, and published in the Mémorial C dated 13 March 2013 (number 614, page 29452).

The meeting is presided by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Flora Gibert, private employee, residing in Luxembourg.

I.- The names of the Shareholders, represented at the meeting, the proxies of the represented Shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and proxies, signed ne varietur by the appearing persons and the notary, shall remain annexed to the present deed to be registered with it.

II.- It appears from the attendance list, that:

1. sixty million three hundred thousand (60,300,000) Class A1 Tracker Shares;

2. sixty million three hundred thousand (60,300,000) Class A2 Tracker Shares;
3. thirteen million six hundred and fifty thousand (13,650,000) Class B1 Tracker Shares;
4. thirteen million six hundred and fifty thousand (13,650,000) Class B2 Tracker Shares;
5. three million six hundred and ninety thousand (3,690,000) Class C1 Tracker Shares;
6. three million six hundred and ninety thousand (3,690,000) Class C2 Tracker Shares;
7. thirty-four million nine hundred and ninety thousand (34,990,000) Class D1 Tracker Shares;
8. thirty-four million nine hundred and ninety thousand (34,990,000) Class D2 Tracker Shares;
9. two billion three hundred and thirty-eight million nine hundred and fifty-five thousand four hundred and eighty-five (2,338,955,485) Class 1 Ordinary Shares; and
10. two billion three hundred and thirty-eight million nine hundred and fifty-five thousand four hundred and eighty-five (2,338,955,485) Class 2 Ordinary Shares,

representing 98.32 % of the share capital of the Company, are represented at this meeting. The Shareholders declare having been informed of the agenda of the meeting beforehand and having received a due convening notice. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

A. To convert (the "Conversion") 240,000 Class C1 Tracker Shares and 240,000 Class C2 Tracker Shares into 240,000 Class D1 Shares and 240,000 Class D2 Shares.

B. To approve the determination by resolution of the board of managers passed on 23 April 2013 of a Redemption Amount (as defined in the Articles) of GBP 345,000.-.

C. To acknowledge and approve the repurchase by the Company, pursuant to a resolution of the board of managers passed on 23 April 2013 and based on interim accounts dated 30 April 2013, of each of the 3,450,000 Class C1 Tracker Shares and the 3,450,000 Class C2 Tracker Shares in the Company with a par value of GBP 0.01 each (the "Repurchased Shares") at a price of GBP 0.05 per share in the case of Class C1 Tracker Shares and GBP 0.05 per share in the case of Class C2 Tracker Shares (or such lower amount as agreed, not being however lower than the nominal value).

D. To complete the consequent reduction of the Company's corporate capital by an amount of GBP 69,000.- so as to decrease it from its current amount of GBP 49,867,178.92 to GBP 49,798,178.92 by the cancellation of the Repurchased Shares.

E. To amend article 6.1 of the Articles to reflect the proposed capital decrease and the Conversion.

F. To delete the articles 7.1.1 c), 7.2.1. c), 7.3.1 e) of the Articles and to amend the articles 7.1.1, 7.2.1, 7.3.1 of the Articles accordingly.

G. To fully restate and amend article 7.4 of the Articles.

H. To amend the definition of "Tracker Shares" referred to in the Articles.

I. Miscellaneous.

After due and careful deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to convert two hundred and forty thousand (240,000) Class C1 Tracker Shares and two hundred and forty thousand (240,000) Class C2 Tracker Shares currently held by KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organised under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands under number MC-20071, having its registered office at South Church Street, KY - KY1-1104 George Town, Grand Cayman into two hundred and forty thousand (240,000) Class D1 Shares and two hundred and forty thousand (240,000) Class D2 Shares each having a par value of one penny (GBP 0.01) and the rights and obligations set out in the Articles.

Second resolution

The Shareholders resolve that the determination by resolution of the board of managers passed on 23 April 2013 of a Redemption Amount (as defined in the Articles) of three hundred and forty-five thousand (GBP 345,000.-) is approved.

Third resolution

The Shareholders resolve to acknowledge and approve the repurchase by the Company pursuant to a resolution of the board of managers passed on 23 April 2013, and based on interim accounts dated as of today, of each of the three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) Class C1 Tracker Shares and the three million four hundred and fifty thousand (3,450,000) Class C2 Tracker Shares in the Company with a par value of one penny (GBP 0.01) each (the "Repurchased Shares") at a price of five pence (GBP 0.05) per share in the case of Class C1 Tracker Shares and five pence (GBP 0.05) per share in the case of Class C2 Tracker Shares (or such lower amount as agreed, not being however lower than the nominal value).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to reduce the Company's corporate capital by an amount of sixty-nine thousand British Pounds (GBP 69,000.-) so as to decrease it from its current amount of forty-nine million eight hundred and sixty-seven thousand one hundred and seventy-eight British Pounds and ninety-two pence (GBP 49,867,178.92) to forty-nine million seven hundred and ninety-eight thousand one hundred and seventy-eight British Pounds and ninety-two pence (GBP 49,798,178.92) by the cancellation of the Repurchased Shares

Fifth resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the Articles to reflect the decisions taken under the preceding resolutions so that henceforth it shall read as follows:

" Art. 6. Share capital.

6.1 The issued share capital of the Company (the "Shares") is forty-nine million seven hundred and ninety-eight thousand one hundred and seventy-eight British Pounds and ninety-two pence (GBP 49,798,178.92) divided into:

6.1.1 sixty million three hundred thousand (60,300,000) Class A1 Tracker Shares (the "Class A1 Tracker Shares");

6.1.2 sixty million three hundred thousand (60,300,000) Class A2 Tracker Shares (the "Class A2 Tracker Shares" and together with the Class A1 Tracker Shares the "A Tracker Shares");

6.1.3 thirteen million six hundred and fifty thousand (13,650,000) Class B1 Tracker Shares (the "Class B1 Tracker Shares");

6.1.4 thirteen million six hundred and fifty thousand (13,650,000) Class B2 Tracker Shares (the "Class B2 Tracker Shares" and together with the Class B1 Tracker Shares the "B Tracker Shares");

6.1.5 thirty-five million two hundred and thirty thousand (35,230,000) Class D1 Tracker Shares (the "Class D1 Tracker Shares");

6.1.6 thirty-five million two hundred and thirty thousand (35,230,000) Class D2 Tracker Shares (the "Class D2 Tracker Shares" and together with the Class D1 Tracker Shares the "D Tracker Shares");

6.1.7 two billion three hundred and eighty million seven hundred and twenty-eight thousand nine hundred and forty-six (2,380,728,946) Class 1 Ordinary Shares (the "Class 1 Ordinary Shares"); and

6.1.8 two billion three hundred and eighty million seven hundred and twenty-eight thousand nine hundred and forty-six (2,380,728,946) Class 2 Ordinary Shares (the "Class 2 Ordinary Shares" and together with the Class 1 Ordinary Shares, the "Ordinary Shares"),

having a par value of GBP 0.01 (one British penny) each and the rights and obligations set out in these Articles.[...]"

Sixth resolution

The Shareholders resolve to delete the articles 7.1.1 c), 7.2.1. c), 7.3.1 e) of the Articles and to amend the articles 7.1.1, 7.2.1, 7.3.1 of the Articles accordingly which shall read as follows:

- "[...]"

7.1.1 firstly, the Redemption Proceeds shall be applied:

a) if there has been an NGA Sale (in respect of which no payment has been made to the holders of A Tracker Shares pursuant to this Article 7), in redeeming the Relevant Sub-Class of A Tracker Shares for an amount per A Tracker Share equal to:

$A \times M \times R$, where:

A = the A Tracker Share Percentage of the A Tracker Share Amount

M = the Multi-Subclass Factor

R = the Relevant Percentage

b) if there has been a PS Sale (in respect of which no payment has been made to the holders of B Tracker Shares pursuant to this Article 7), in redeeming the Relevant Sub-Class of B Tracker Shares for an amount per B Tracker Share equal to:

$B \times M \times R$, where:

B = the B Tracker Share Percentage of the B Tracker Share Amount

M = the Multi-Subclass Factor

R = the Relevant Percentage

provided that if the Redemption Proceeds are less than the aggregate amount due to the Shareholders pursuant to this Article 7.1.1 (the "Redemption Amount"), the relevant Shares shall still be redeemed in full but the amount due to each Shareholder shall be the amount which would otherwise be due to each Shareholder pursuant to paragraph a or b of this Article 7.1.1(as the case may be) multiplied by X, where X is an amount equal to the Redemption Proceeds divided by an amount equal to the Redemption Amount;[...]"

- "[...]"

7.2.1 firstly, the Liquidation Proceeds shall be applied:

a) if there has been an NGA Sale (in respect of which no payment has been made to the holders of A Tracker Shares pursuant to this Article 7), in making a payment in respect of the A Tracker Shares in an amount per A Tracker Share equal to:

$A \times M \times R$, where:

A = the A Tracker Share Percentage of the A Tracker Share Amount

M = the Multi-Subclass Factor

R = the Relevant Percentage

b) if there has been a PS Sale (in respect of which no payment has been made to the holders of B Tracker Shares pursuant to this Article 7), in making a payment in respect of the B Tracker Shares in an amount per B Tracker Share equal to:

$B \times M \times R$, where:

B = the B Tracker Share Percentage of the B Tracker Share Amount

M = the Multi-Subclass Factor

R = the Relevant Percentage

provided that if the Liquidation Proceeds are less than the aggregate amount due to the Shareholders pursuant to this Article 7.2.1 (the "Liquidation Amount"), the amount due to each Shareholder shall be the amount which would otherwise be due to each Shareholder pursuant to paragraph a or b of this Article 7.2.1 (as the case may be) multiplied by X, where X is an amount equal to the Liquidation Proceeds divided by an amount equal to the Liquidation Amount;[...] -

"[...]"

7.3.1 firstly, the Dividend Proceeds shall be applied:

a) in payment of a dividend in respect of the Class A1 Tracker Shares, the Class B1 Tracker Shares, the Class D1 Tracker Shares and the Class 1 Ordinary Shares equal to 0.1% of their respective par values;

b) in payment of a dividend in respect of the Class A2 Tracker Shares, the Class B2 Tracker Shares, the Class D2 Tracker Shares and the Class 2 Ordinary Shares equal to 0.2% of their respective par values;

c) if there has been an NGA Sale (in respect of which no payment has been made to the holders of A Tracker Shares pursuant to this Article 7), in payment of a dividend in respect of the A Tracker Shares in an amount per A Tracker Share (less any amount paid in respect of the A Tracker Share pursuant to Article 7.3.1a) or b)) equal to:

$A \times M \times R$, where:

A = the A Tracker Share Percentage of the A Tracker Share Amount

M = the Multi-Subclass Factor

R = the Relevant Percentage

d) if there has been a PS Sale (in respect of which no payment has been made to the holders of B Tracker Shares pursuant to this Article 7), in payment of a dividend in respect of the B Tracker Shares in an amount per B Tracker Share (less any amount paid in respect of the B Tracker Share pursuant to Article 7.3.1 a) or b)) equal to:

$B \times M \times R$, where:

B = the B Tracker Share Percentage of the B Tracker Share Amount

M = the Multi-Subclass Factor

R = the Relevant Percentage

provided that if the Dividend Proceeds are less than the aggregate amount due to the Shareholders pursuant to this Article 7.3.1 (the "Dividend Amount"), the amount due to each Shareholder shall be the amount which would otherwise be due to each Shareholder pursuant to this Article 7.3.1 (as the case may be) multiplied by X, where X is an amount equal to the Dividend Proceeds divided by an amount equal to the Dividend Amount;[...]"

Seventh resolution

The Shareholders resolve to fully restate and amend article 7.4 of the Articles, which shall read as follows:

"[.]

7.4 All amounts required to be calculated pursuant to this Article 7 shall be determined by KKR in its absolute discretion and KKR's determination shall be final and binding, save in the case of fraud or manifest error.

For the purpose of article 6 and article 7:

"A Tracker Share Amount" means, in relation to an NGA Sale, an amount equal to the amount by which the NGA Enterprise Value exceeds the Initial NGA Enterprise Value (and for the avoidance of doubt, if the NGA Enterprise Value is equal to or less than the Initial NGA Enterprise Value, this amount shall be deemed to be nil);

"A Tracker Share Percentage" means in respect of an NGA Sale:

a) where the Base Case Scenario applies in respect of the NGA Sale, 0.000000057%;

b) where the Upside Case Scenario applies in respect of the NGA Sale, 0.000000066%;

c) where the Downside Case Scenario applies in respect of the NGA Sale, 0.000000011%;

d) where the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is greater than 85% of the NGA Base Case Amount but less than the NGA Base Case Amount, x%, where:

$$x = 0.000000011 + X(0.000000057 - 0.000000011)$$

X = An amount equal to the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale less an amount equal to 85% of the NGA Base Case Amount / An amount equal to the NGA Base Case Amount less an amount equal to 85% of the NGA Base Case Amount

e) where the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is greater than the NGA Base Case Amount but less than 115% of the NGA Base Case Amount, y%, where:

$$y = 0.000000057 + Y(0.000000066 - 0.000000057)$$

Y = An amount equal to the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale less an amount equal to the NGA Base Case Amount / An amount equal to 115% of the NGA Base Case Amount less an amount equal to the NGA Base Case Amount

"Available Amount" equals: $(W + X + Y) - Z$ where W, X, Y and Z are the following amounts taken from the Interim Accounts without double counting:

"W" means the net profits of the Company including carried forward profits less any losses of the Company including carried forward losses;

"X" means any freely distributable share premium and other freely distributable reserves of the Company other than any premia included in Y and, for the avoidance of doubt, other than any share premium which is allocated only to shares other than the Redeemed Shares;

"Y" means the amount paid up by way of par value and share premium on the Redeemed Shares;

"Z" means any sums to be placed into or retained in a non-distributable reserve pursuant to the requirements of law or these Articles;

the "Base Case Scenario" will apply:

- in respect of an NGA Sale, if the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is equal to the NGA Base Case Amount;

- in respect of a PS Sale, if the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale is equal to the PS Base Case Amount; and

- in respect of a Company Distribution in respect of the D Tracker Shares, if the EBITDA of the Group as at the date of the Company Distribution is equal to the Group Equity Base Case Amount;

"Business Plan" means the Business Plan of the Group to April 2016, as attached to the MEP Investment Agreement, as may be adjusted by KKR from time to time acting reasonably to take account of any acquisitions and/or disposals made by the Group;

"B Tracker Share Amount" means, in relation to a PS Sale, an amount equal to the amount by which the PS Enterprise Value exceeds the Initial PS Enterprise Value (and for the avoidance of doubt, if the PS Enterprise Value is equal to or less than the Initial PS Enterprise Value, this amount shall be deemed to be nil);

"B Tracker Share Percentage" means in respect of a PS Sale:

a) where the Base Case Scenario applies in respect of the PS Sale, 0.00000021%;

b) where the Upside Case Scenario applies in respect of the PS Sale, 0.000000246%; and

c) where the Downside Case Scenario applies in respect of the PS Sale, 0.000000039%;

d) where the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale is greater than 85% of the PS Base Case Amount but less than the PS Base Case Amount, x%, where:

$$x = 0.000000039 + X(0.000000210 - 0.000000039)$$

X = An amount equal to the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale less an amount equal to 85% of the PS Base Case Amount / An amount equal to the PS Base Case Amount less an amount equal to 85% of the PS Base Case Amount

e) where the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale is greater than the PS Base Case Amount but less than 115% of the PS Base Case Amount, y%, where:

$$y = 0.000000210 + Y(0.000000246 - 0.000000210)$$

Y = An amount equal to the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale less an amount equal to the PS Base Case Amount / An amount equal to 115% of the PS Base Case Amount less an amount equal to the PS Base Case Amount

"D Tracker Share Percentage" means in respect of a Company Distribution:

a) where the Base Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.000000046%;

b) where the Upside Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.000000052%; and

c) where the Downside Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.000000010%;

d) where the Group Equity Value as at the date of the Company Distribution is greater than 85% of the Group Equity Base Case Amount but less than the Group Equity Base Case Amount, x%, where:

$$x = 0.000000010 + X(0.000000046 - 0.000000010)$$

X = An amount equal to the Group Equity Value as at the date of the Company Distribution less an amount equal to 85% of the Group Equity Base Case Amount / An amount equal to the Group Equity Base Case Amount less an amount equal to 85% of the Group Equity Base Case Amount

e) where the Group Equity Value in respect of the Company Distribution is greater than the Group Equity Base Case Amount but less than 115% of the Group Equity Base Case Amount, $y\%$, where:

$$y = 0.000000046 + Y(0.000000052 - 0.000000046)$$

Y = An amount equal to the Group Equity Value in respect of the Company Distribution less an amount equal to the Group Equity Base Case Amount / An amount equal to 115% of the Group Equity Base Case Amount less an amount equal to the Group Equity Base Case Amount

"Class of Shares" means:

- the Ordinary Shares;
- the A Tracker Shares;
- the B Tracker Shares; and
- the D Tracker Shares;

"Company Distribution" means any payment by the Company in relation to any Share Redemption, dividend, dissolution or liquidation;

"Distribution Proceeds" means Redemption Proceeds, Liquidation Proceeds and/or Dividend Proceeds as the case may be; "Division" means each of NGA and PS;

"Divisional Sale" means an NGA Sale or a PS Sale.

"Dividend Proceeds" means the amount to be paid by the Company to the Shareholders by way of dividend;

the "Downside Case Scenario" will apply:

- in respect of an NGA Sale, if the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is equal to or less than 85% of the NGA Base Case Amount;

- in respect of a PS Sale, if the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale is equal to or less than 85% of the PS Base Case Amount; and

- in respect of a Company Distribution in respect of the D Tracker Shares, if the EBITDA of the Group as at the date of the Company Distribution is equal to or less than 85% of the Group Equity Base Case Amount;

"D Tracker Share Percentage" means in respect of a Company Distribution:

- where the Base Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.0046%;
- where the Upside Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.0052%; and
- where the Downside Case Scenario applies in respect of the Company Distribution, 0.0010%;
- where the Group Equity Value as at the date of the Company Distribution is greater than 85% of the Group Equity Base Case Amount but less than the Group Equity Base Case Amount, $x\%$, where:

$$x = 0.0010 + X(0.0046 - 0.0010)$$

X = An amount equal to the Group Equity Value as at the date of the Company Distribution less an amount equal to 85% of the Group Equity Base Case Amount / An amount equal to the Group Equity Base Case Amount less an amount equal to 85% of the Group Equity Base Case Amount

- where the Group Equity Value in respect of the Company Distribution is greater than the Group Equity Base Case Amount but less than 115% of the Group Equity Base Case Amount, $y\%$, where:

$$y = 0.0046 + Y(0.0052 - 0.0046)$$

Y = An amount equal to the Group Equity Value in respect of the Company Distribution less an amount equal to the Group Equity Base Case Amount / An amount equal to 115% of the Group Equity Base Case Amount less an amount equal to the Group Equity Base Case Amount

"EBIT" earnings before income tax.

"EBITDA" earnings before income tax, depreciation and amortisation;

"Enterprise Value" means, in respect of a Divisional Sale the sum of:

the value determined by KKR by reference to the consideration payable in respect of the NGA Sale or PS Sale (as the case may be) on a basis consistent with that on which the Relevant Initial Enterprise Value was determined or on such other basis as KKR reasonably determines is reasonable in the circumstances as representing the enterprise value of that Division; less

an amount equal to the relevant Division's liabilities towards the Relevant Pension Scheme (calculated on a scheme funding basis); less

an amount equal to the relevant Division's planned variance to cash flow as forecast for the relevant date in the Business Plan;

"Group Equity Base Case Amount" means in respect of a Company Distribution in respect of D Tracker Shares an amount equal to the target EBITDA of the Group as forecast for the date of the Company Distribution in the Business Plan

"Group Equity Value" means the value determined by KKR on a basis consistent with that on which the Initial Group Equity Value was determined or on such other basis as KKR reasonably determines is reasonable in the circumstances as representing the equity value of the Group;

"Initial Group Equity Value" means GBP 247 million;

"Initial NGA Enterprise Value" means GBP 968 million;

"Initial PS Enterprise Value" means GBP 239 million;

"Interim Accounts" are the most recent management accounts of the Company;

"Liquidation Proceeds" means the amount to be paid by the Company to the Shareholders upon a dissolution or liquidation;

"Multi-Subclass Factor" means in relation to a Share Redemption, dissolution, liquidation or payment of a dividend, where such Share Redemption, dissolution, liquidation or payment of a dividend concerns or is made in respect of:

a single Sub-Class of a Class of Shares, two; and

both Sub-Classes of a Class of Shares, one;

"NGA Base Case Amount" means in respect of an NGA Sale, an amount equal to the target EBITDA of NGA as forecast for the date of the NGA Sale in the Business Plan;

"NGA" means the NorthgateArinso business of the Group as carried on from time to time.

"NGA Sale" has the meaning set out in an MEP Investment Agreement;

"Preferred Return" means the Initial Group Equity Value less an amount equal to the aggregate amount of Company Distributions which have been made in respect of A Tracker Shares and B Tracker Shares;

"Previous Ordinary Share Distribution Amount" means an amount equal to the aggregate amount of all previous Company Distributions in respect of Ordinary Shares;

"PS" means the Public Services business of the Group as carried on from time to time.

"PS Base Case Amount" means in respect of a PS Sale, an amount equal to the target EBITDA of PS as forecast for the date of the PS Sale in the Business Plan;

"PS Sale" has the meaning set out in an MEP Investment Agreement;

"Redemption Price" equals the amount payable for each Redeemed Share of the relevant class as determined by the Board of Managers in accordance with Article 7, provided that the total Redemption Price payable for all Redeemed Shares upon a Share Redemption must not exceed the Available Amount,

"Redemption Proceeds" means the amount to be paid by the Company on a Share Redemption, not to exceed the Available Amount.

"Relevant Initial Enterprise Value" means:

- in respect of NGA, the Initial NGA Enterprise Value; and

- in respect of PS, the Initial PS Enterprise Value.

"Relevant Pension Scheme" means:

- in respect of NGA, the Northgate HR Pension Scheme and the Rebus Group Pension Scheme;

- in respect of PS, the Northgate Public Services Pension Scheme.

"Relevant Percentage" means, in respect of a Divisional Sale:

- where the Divisional Sale involves the sale of 100 per cent. of the shares in the holding company, or the assets and/or business, of the relevant Division, 100 per cent.; and

- where the Divisional Sale involves the sale of less than 100 per cent. of the shares in the holding company, or the assets and/or business, of the relevant Division, an amount equal to the percentage of the shares in the holding company, or the assets and/or business, of the relevant Division which are subject to the Divisional Sale;

"Relevant Sub-Class" means, in respect of any Class of Shares, the next Sub-Class of those Shares due for redemption, on the basis that the Sub-Classes will be redeemed in reverse numerical order (e.g. the first Sub-Class of Ordinary Shares to be redeemed shall be the Class 2 Ordinary Shares and the second Sub-Class of Ordinary Shares to be redeemed shall be the Class 1 Ordinary Shares), provided that on a redemption of a Class of Shares, the Company may if the Managers so resolve redeem more than one Sub-Class of that Class of Shares and in such circumstances the "Relevant Sub-Class" shall be construed to mean all such Sub-Classes;

"Sub-Class" means:

- in respect of the Ordinary Shares, the Class 1 Ordinary Shares and the Class 2 Ordinary Shares;

- in respect of the A Tracker Shares, the Class A1 Tracker Shares and the Class A2 Tracker Shares;

- in respect of the B Tracker Shares, the Class B1 Tracker Shares and the Class B2 Tracker Shares;

- in respect of the D Tracker Shares, the Class D1 Tracker Shares and the Class D2 Tracker Shares;

the "Upside Case Scenario" will apply:

- in respect of an NGA Sale, if the EBITDA of NGA as at the date of the NGA Sale is equal to or greater than 115% of the NGA Base Case Amount;
- in respect of a PS Sale, if the EBITDA of PS as at the date of the PS Sale is equal to or greater than 115% of the PS Base Case Amount; and
- in respect of a Company Distribution in respect of the D Tracker Shares, if the EBITDA of the Group as at the date of the Company Distribution is equal to or greater than 115% of the Group Equity Base Case Amount.

The following amounts, as determined by KKR, shall have the following meanings:

- the amount of the Distribution Proceeds which are attributable to an NGA Sale, such amount being the "NGA Proceeds" and, where the NGA Proceeds are greater than zero, the Enterprise Value of NGA at the date of the NGA Sale (the "NGA Enterprise Value");
- the amount of the Distribution Proceeds which are attributable to a PS Sale, such amount being the "PS Proceeds" and, where the PS Proceeds are greater than zero, the Enterprise Value of PS at the date of the PS Sale (the "PS Enterprise Value")."

Eight resolution

The Shareholders resolve to amend the definition of "Tracker Shares" referred to in the Articles which shall read as follows:

"[...]

Tracker Shares Means the A Tracker Shares, the B Tracker Shares and the D Tracker Shares.[...]"

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize le trentième jour d'avril,

Par-devant le soussigné Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des Associés (les "Associés") de "New NIS Holdings S.à.r.l.", une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.784 (la "Société"), constituée par un acte notarié du notaire soussigné en date du 6 août 2012, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 14 septembre 2012 (numéro 2296, page 110196) (le "Mémorial C"). Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 28 décembre 2012, et publiés au Mémorial C le 13 mars 2013 (numéro 614, page 29452).

L'assemblée est présidée par Madame Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Flora Gibert, employée privée, résidant à Luxembourg.

I. Les noms des Associés représentés à l'assemblée, les procurations des Associés représentés et le nombre de leurs parts sociales figurent sur une liste de présence. Cette liste de présence et ces procurations signées "ne varietur" par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumises aux autorités de l'enregistrement avec lui.

II. Il apparaît de la liste de présence que:

1. soixante millions trois cent mille (60,300,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1;
2. soixante millions trois cent mille (60,300,000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2;
3. treize millions six cent cinquante mille (13.650.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1;
4. treize millions six cent cinquante mille (13.650.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2;
5. trois millions six cent quatre-vingt-dix mille (3.690.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1;
6. trois millions six cent quatre-vingt-dix mille (3.690.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2;
7. trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (34.990.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1;

8. trente-quatre millions neuf cent quatre-vingt-dix mille (34.990.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2;
9. deux milliards trois cent trente-huit millions neuf cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq (2.338.955.485) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1; et
10. deux milliards trois cent trente-huit millions neuf cent cinquante-cinq mille quatre cent quatre-vingt-cinq (2.338.955.485) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2,

représentant 98,32 % du capital social de la Société, sont représentés à cette assemblée. Les Associés déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée à l'avance et avoir reçu une convocation. régulière. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A. Convertir (la "Conversion") 240.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1 et 240.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2 en 240.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et 240.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2.

B. Approuver la détermination prise par résolution du conseil de gérance le 23 avril 2013 d'un Montant du Rachat (tel que défini dans les Statuts) de GBP 345.000,-.

C. Reconnaître et approuver le rachat par la Société, en application d'une résolution du conseil de gérance prise le 23 avril 2013 et sur base des comptes intermédiaires datés du 30 avril 2013, de chacune des 3.450.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1 et des 3.450.000 Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2 dans la Société, d'une valeur nominale de GBP 0.01 chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de GBP 0.05 par part sociale dans le cas des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1 et GBP 0.05 par part sociale dans le cas des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2 (ou tel que conclu à un montant inférieur, sans toutefois que ce montant soit inférieur à la valeur nominale).

D. Achever la réduction consécutive du capital social de la Société d'un montant de GBP 69.000,- de manière à le diminuer de son montant actuel de GBP 49.867.178,92 à GBP 49.798.178,92 par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

E. Modifier l'article 6.1 des Statuts afin de refléter la réduction de capital envisagée et la Conversion.

F. Supprimer les articles 7.1.1. c), 7.2.1. c) et 7.3.1 e) des Statuts et modifier les articles 7.1.1, 7.2.1 et 7.3.1 des Statuts en conséquence.

G. Refondre intégralement et modifier l'article 7.4 des Statuts.

H. Modifier la définition de "Parts Sociales Traçantes" indiquée dans les Statuts.

I. Divers.

Après délibération attentive, les résolutions suivantes ont été prises unanimement:

Première résolution

Les Associés décident de convertir deux cent quarante mille (240.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1 et deux cent quarante mille (240.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2, actuellement détenues par KKR EUROPEAN FUND III, LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership constitué sous les lois des Iles Caïmans, immatriculé auprès du Registrar of Exempted Limited Partnership Cayman Islands sous le numéro MC-20071, ayant son siège social au South Church Street, KY - KY1-1104, George Town, Grand Cayman, en deux cent quarante mille (240.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et deux cent quarante mille (240.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2 chacune ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts.

Deuxième résolution

Les Associés décident que la détermination prise par résolution du conseil de gérance le 23 avril 2013 d'un Montant du Rachat (tel que définit dans les Statuts) de trois cent quarante-cinq mille Livres Sterling (GBP 345.000,-) est approuvée.

Troisième résolution

Les Associés décident de reconnaître et d'approuver le rachat par la Société en application d'une résolution du conseil de gérance prise le 23 avril 2013 et sur base des comptes intermédiaires datés d'aujourd'hui, de chacune des trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1 et des trois millions quatre cent cinquante mille (3.450.000) Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2 dans la Société, d'une valeur nominale d'un penny (GBP 0.01) chacune (les "Parts Sociales Rachetées") à un prix de cinq pence (GBP 0.05) par part sociale dans le cas des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C1 et de cinq pence (GBP 0.05) par part sociale dans le cas des Parts Sociales Traçantes de Catégorie C2 (ou à un montant inférieur tel que convenu, sans toutefois que ce montant soit inférieur à la valeur nominale).

Quatrième résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf mille Livres Sterling (GBP 69.000,-) de manière à le diminuer de son montant actuel de quarante-neuf millions huit cent soixante-sept mille cent soixante-dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 49.867.178,92) à quarante-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 49.798.178,92) par l'annulation des Parts Sociales Rachetées.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts pour refléter les décisions prises en vertu des résolutions précédentes afin qu'il se lise désormais comme suit:

" Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social souscrit de la Société (les "Parts Sociales") est de quarante-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-huit mille cent soixante-dix-huit Livres Sterling et quatre-vingt-douze pence (GBP 49.798.178,92.-) représenté par:

6.1.1 soixante millions trois cent mille (60.300.000) parts sociales traçantes de catégorie A1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1");

6.1.2 soixante millions trois cent mille (60.300.000) parts sociales traçantes de catégorie A2 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2" et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1 les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie A");

6.1.3 treize millions six cent cinquante mille (13.650.000) parts sociales traçantes de Catégorie B1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1");

6.1.4 treize millions six cent cinquante mille (13.650.000) parts sociales traçantes de catégorie B2 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2" et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie B");

6.1.5 trente-cinq millions deux cent trente mille (35.230.000) parts sociales traçantes de catégorie D1 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1");

6.1.6 trente-cinq millions deux cent trente mille (35.230.000) parts sociales traçantes de catégorie D2 (les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2 et ensemble avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 les "Parts Sociales Traçantes de Catégorie D");

6.1.7 deux milliards trois cent quatre-vingt millions sept cent vingt-huit mille neuf cent quarante-six (2.380.728.946) parts sociales ordinaires de catégorie 1 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1"); et

6.1.8 deux milliards trois cent quatre-vingt millions sept cent vingt-huit mille neuf cent quarante-six (2.380.728.946) parts sociales ordinaires de catégorie 2 (les "Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1, les "Parts Sociales Ordinaires"),

ayant chacune une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) ayant les droits et obligations définis dans les Statuts."

Sixième résolution

Les Associés décident de supprimer les articles 7.1.1. c), 7.2.1. c) et 7.3.1. e) des Statuts et de modifier les articles 7.1.1, 7.2.1 et 7.3.1 des Statuts en conséquence qui se liront désormais comme suit:

- "[...]"

7.1.1 premièrement, les Produits du Rachat devront être appliqués:

a) s'il y a eu une Vente NGA (au titre de laquelle aucun paiement n'a été fait aux détenteurs des Parts Sociales Traçante de Catégorie A en vertu du présent Article 7), en rachetant les Parts Sociales Traçantes de Sous-Catégorie A pour un montant par Part Sociale Traçante de Catégorie A égal à:

$A \times M \times R$ où:

A = le Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A du Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie A

M = Facteur Multi-Sous-Catégorie

R = Le Pourcentage Pertinent

b) s'il y a eu une Vente PS (au titre de laquelle aucun paiement n'a été fait aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B en vertu du présent Article 7), en rachetant les Parts Sociales Traçantes de Sous-Catégorie B pour un montant par Part Sociale Traçante de Catégorie B égal à:

$B \times M \times R$ où:

B = le Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie B du Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie B

M = Facteur Multi-Sous-Catégorie

R = Le Pourcentage Pertinent

Étant entendu que si les Produits du Rachat sont inférieurs au montant total dû aux Associés au titre du présent Article 7.1.1 (le "Montant du Rachat"), les Parts Sociales concernées seront toujours rachetées dans leur intégralité mais le montant dû à chaque Associé sera le montant qui serait autrement dû à chaque Associé au titre des paragraphes (a) ou (b) du présent Article 7.1.1 (selon le cas) multiplié par X, où X est un montant égal aux Produits du Rachat divisé par un montant égal au Montant du Rachat:[...]"

- "[...]"

7.2.1 premièrement, les Produits de la Liquidation devront être appliqués:

a) s'il y a eu une Vente NGA (au titre de laquelle aucun paiement n'a été fait aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A en vertu du présent Article 7), en effectuant un paiement au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A pour un montant par Part Sociale Traçante de Catégorie A égal à:

$A \times M \times R$ où:

A = le Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A du Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie A

M = Facteur Multi-Sous-Catégorie

R = Le Pourcentage Pertinent

b) s'il y a eu une Vente PS (au titre de laquelle aucun paiement n'a été fait aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B en vertu du présent Article 7), en effectuant un paiement au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B pour un montant par Part Sociale Traçante de Catégorie B égal à:

$B \times M \times R$ où:

B = le Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie B du Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie B

M = Facteur Multi-Sous-Catégorie

R = Le Pourcentage Pertinent

Étant entendu que si les Produits de la Liquidation sont inférieurs au montant total dû aux Associés au titre du présent Article 7.2.1 (le "Montant de la Liquidation"), le montant dû à chaque Associé sera le montant qui serait autrement dû à chaque Associé au titre des paragraphes (a) ou (b) du présent Article 7.2.1 (selon le cas) multiplié par X, où X est un montant égal aux Produits de la Liquidation divisé par un montant égal au Montant de la Liquidation;[...]

- "[...]"

7.3.1 premièrement, les Produits du Dividende devront être appliqués:

a) en paiement d'un dividende au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1, des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1, des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 égal à 0,1 % de leurs valeurs nominatives respectives;

b) en paiement d'un dividende au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2, des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2, des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2 et des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 égal à 0,2 % de leurs valeurs nominatives respectives;

c) s'il y a eu une Vente NGA (au titre de laquelle aucun paiement n'a été fait aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A en vertu du présent Article 7), en paiement d'un dividende au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A pour un montant par Part Sociale Traçante de Catégorie A (moins tout montant payé au titre de la Part Sociale Traçante de Catégorie A concernée en vertu de l'Article 7.3.1 (a) ou (b)) égal à:

$A \times M \times R$ où:

A = le Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A du Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie A

M = Facteur Multi-Sous-Catégorie

R = Le Pourcentage Pertinent

d) s'il y a eu une Vente PS (au titre de laquelle aucun paiement n'a été fait aux détenteurs des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B en vertu du présent Article 7), en paiement d'un dividende au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B pour un montant par Part Sociale Traçante de Catégorie B (moins tout montant payé au titre de la Part Sociale Traçante de Catégorie B concernée en vertu de l'Article 7.3.1 (a) ou (b)) égal à:

$B \times M \times R$ où:

B = le Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie B du Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie B

M = Facteur Multi-Sous-Catégorie

R = Le Pourcentage Pertinent

Étant entendu que si les Produits du Dividende sont inférieurs au montant total dû aux Associés au titre du présent Article 7.3.1 (le "Montant du Dividende"), le montant dû à chaque Associé sera le montant qui serait autrement dû à chaque Associé au titre du présent Article 7.3.1 (le cas échéant) multiplié par X, où X est un montant égal aux Produits du Dividende divisé par un montant égal au Montant du Dividende;[...]"

Septième résolution

Les Associés décident de refondre intégralement l'article 7.4 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

"[...]"

7.4 Tous les montants devant être calculés conformément à l'Article 7 devront être déterminés par KKR à son entière discrétion et la détermination de KKR sera définitive et exécutoire, exception faite en cas de fraude ou d'erreur manifeste.

Pour les besoins des Articles 6 et 7:

"Catégorie de Parts Sociales" signifie:

- les Parts Sociales Ordinaires;
- les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A;

- les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B; et
- les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D.

"Comptes Intérimaires" sont les plus récents comptes de gérance de la Société;

"Distribution de la Société" signifie tout paiement par la Société en relation à tout Rachat de Parts Sociales, dividende, dissolution ou liquidation;

"EBIT" signifie les revenus avant imposition sur les revenus;

"EBITDA" signifie les revenus avant imposition sur les revenus, dépréciation et amortissements;

"Facteur Multi-Sous-Catégorie" signifie en relation avec un Rachat de Parts Sociales, dissolution, liquidation, ou versement d'un dividende, où ce Rachat de Parts Sociales, dissolution, liquidation, ou ce versement d'un dividende concerne ou est réalisé au titre:

- d'une seule Sous-Catégorie de Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociale, deux; et
- des deux Sous-Catégories de Parts Sociales d'une Catégorie de Parts Sociales, un;

"Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base" signifie au titre d'une Distribution de la Société en vertu des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D un montant égal à l'objectif EBITDA du Groupe tel que prévu pour la date de la Distribution de la Société dans le Plan d'Entreprise;

"Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie A" signifie, pour une Vente NGA, un montant égal au montant par lequel la Valeur de l'Activité NGA excède la Valeur Initiale d'Activité NGA (et pour éviter tout doute, si la Valeur de l'Activité NGA est égale ou inférieure à la Valeur Initiale d'Activité NGA, ce montant sera réputé être nul);

"Montant de Part Sociale Traçante de Catégorie B" signifie, pour une Vente PS, un montant égal au montant par lequel la Valeur de l'Activité PS excède la Valeur Initiale d'Activité PS (et pour éviter tout doute, si la Valeur de l'Activité PS est égale ou inférieure à la Valeur Initiale d'Activité PS, ce montant sera réputé être nul);

"Montant de la Précédente Distribution de Part Sociale Ordinaire" signifie un montant égal au montant total de toutes les précédentes Distributions de la Société au titre des Parts Sociales Ordinaires;

"Montant Disponible" est égal à: $(W + X + Y) - Z$ où W, X, Y et Z sont les montants suivants pris des Comptes Intérimaires sans double comptage:

"W" signifie les profits nets de la Société incluant les bénéfices reportés moins toutes pertes de la Société incluant les pertes reportées;

"X" signifie toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves distribuables de la Société autre que toutes primes incluses dans Y et, pour éviter tout doute, autre que toute prime d'émission qui est allouée seulement aux parts sociales autres que les Parts Sociales Rachetées;

"Y" signifie le montant payé au moyen du nominal et de la prime d'émission pour les Parts Sociales Rachetées;

"Z" signifie toutes sommes à placer ou retenir dans une réserve non-distribuable conformément aux conditions de la loi ou des présents Statuts;

"Montant du Scénario de Base NGA" signifie au titre d'une Vente NGA, un montant égal à l'objectif EBITDA de NGA tel que prévu pour la date de la Vente NGA dans le Plan d'Entreprise;

"Montant du Scénario de Base PS" signifie au titre d'une Vente PS, un montant égal à l'objectif EBITDA de PS tel que prévu pour la date de la Vente PS dans le Plan d'Entreprise;

"NGA" signifie l'activité NorthgateArinso du Groupe telle qu'exercée de temps à autre ("NGA Sale");

"Plan d'Entreprise" signifie le Plan d'Entreprise de la Société jusqu'en avril 2016, tel qu'attaché à la Contrat d'Investissement MEP, telle qu'ajusté par KKR le cas échéant agissant raisonnablement afin de prendre en compte toutes acquisitions et/ou cessions réalisées par le Groupe;

"Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie A" signifie pour une Vente NGA:

- Quand le Scénario de Base s'applique au titre d'une Vente NGA, 0,000000057 %;
- Quand le Scénario Favorable s'applique au titre d'une Vente NGA, 0,000000066 %; et
- Quand le Scénario Défavorable s'applique au titre d'une Vente NGA, 0,000000011 %;
- Quand l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est supérieur à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA mais inférieur au Montant du Scénario de Base NGA, x % où:

$$x = 0,000000011 + X (0,000000057 - 0,000000011)$$

X = Un montant égal à l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA / Un montant égal au Montant du Scénario de Base NGA moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA

- Quand l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est supérieur au Montant du Scénario de Base NGA mais inférieur à 115 % du Montant du Scénario de Base NGA, y % où:

$$y = 0,000000057 + Y (0,000000066 - 0,000000057)$$

Y = Un montant égal à l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA moins un montant égal au Montant du Scénario de Base NGA / Un montant égal à 115 - 25 - % du Montant du Scénario de Base NGA moins un montant égal au Montant du Scénario de Base NGA

"Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie B" signifie pour une Vente PS:

- a) Quand le Scénario de Base s'applique au titre d'une Vente PS, 0,00000021 %;
- b) Quand le Scénario Favorable s'applique au titre d'une Vente PS, 0,000000246 %; et
- c) Quand le Scénario Défavorable s'applique au titre d'une Vente PS, 0,000000039 %;

d) Quand l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS est supérieur à 85 % du Montant du Scénario de Base PS mais inférieur au Montant du Scénario de Base PS, x % où:

$$x = 0,000000039 + X (0,000000210 - 0,000000039)$$

X= Un montant égal à l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base PS / Un montant égal au Montant du Scénario de Base PS moins un montant égal à 85 % du Montant du Scénario de Base PS

e) Quand l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS est supérieur au Montant du Scénario de Base PS mais inférieur à 115 % du Montant du Scénario de Base PS, y % où:

$$y = 0,000000210 + Y (0,000000246 - 0,000000210)$$

Y= Un montant égal à l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS moins un montant égal au Montant du Scénario de Base PS / Un montant égal à 115 % du Montant du Scénario de Base PS moins un montant égal au Montant du Scénario de Base PS / Un montant égal à 115 % du Montant du Scénario de Base PS moins un montant égal au Montant du Scénario de Base PS

"Pourcentage de Part Sociale Traçante de Catégorie D" signifie au titre d'une Distribution de la Société:

- a) Quand le Scénario de Base s'applique au titre d'une Distribution de la Société, 0,000000046 %;
- b) Quand le Scénario Favorable s'applique au titre d'une Distribution de la Société, 0,000000052 %; et
- c) Quand le Scénario Défavorable s'applique au titre d'une Distribution de la Société, 0,000000010 %;

d) Quand la Valeur du Capital du Groupe à la date de la Distribution de la Société est supérieur à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base mais inférieur au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base, x % où:

$$x = 0,000000010 + X (0,000000046 - 0,000000010)$$

X= Un montant égal à la Valeur du Capital du Groupe à la date de la Distribution de la Société moins un montant égal à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base / Un montant égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base moins un montant égal à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base

e) Quand le Montant de Capital du Groupe à la date de la Distribution de la Société est supérieur au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base mais inférieur à 115 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base, y % où:

$$y = 0,000000046 + Y (0,000000052 - 0,000000046)$$

$$y = 0,000000046 + Y (0,000000052 - 0,000000046)$$

Y= Un montant égal à la Valeur du Capital du Groupe au titre de la Distribution de la Société moins un montant égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base / Un montant égal à la Valeur du Capital du Groupe au titre de la Distribution de la Société moins un montant égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base

"Pourcentage Pertinent" signifie, au titre d'une Vente Sectorielle:

- quand la Vente Sectorielle implique la vente de 100 pour cent des parts sociales dans la société holding, ou des actifs et/ou de l'activité du Secteur concerné, 100 pour cent;

- quand la Vente Sectorielle implique la vente de moins de 100 pour cent des parts sociales dans la société holding, ou des actifs et/ou de l'activité, du Secteur concerné, un montant égal au pourcentage des parts sociales dans la société holding, ou des actifs et/ou de l'activité, du Secteur concerné qui sont sujets à la Vente Sectorielle;

"Prix de Rachat" est égal au montant payable pour chacune des Parts Sociales Rachetées de la catégorie concernée tel que déterminé par le Conseil de Gérance conformément à l'Article 7, sous réserve que le Prix de Rachat total payable pour toutes les Parts Sociales Rachetées au titre d'un Rachat de Part Sociale ne doit pas excéder le Montant Disponible;

"Produits de la Distribution" signifie les Produits du Rachat; les Produits de la Liquidation et/ou les Produits du Dividende selon le cas;

"Produits de la Liquidation" signifie le montant à payer par la Société aux Associés au titre d'une dissolution ou d'une Liquidation;

"Produits du Dividende" signifie le montant à payer par la Société aux Associés au moyen de dividende;

"Produits du Rachat" signifie le montant à payer par la Société lors d'un Rachat de Part Sociale, n'excédant pas le Montant Disponible;

"PS" signifie l'activité de Services Publics du Groupe telle qu'exercée le cas échéant;

"Régime de Pension Concerné" signifie:

- Au titre de NGA, le Régime de Pension Northgate HR et le Régime de Pension du Groupe Rebus; et
- Au titre de PS, le Régime de Pension des Services Publics Northgate;

"Rendement Préférentiel" signifie la Valeur Initiale du Capital du Groupe moins un montant égal au montant total des Distributions de la Société qui ont été réalisées au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A et des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B;

Le "Scénario de Base" s'appliquera:

- Au titre d'une Vente NGA, si l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est égal au Montant du Scénario de Base NGA;

- Au titre d'une Vente PS, si l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS est égal au Montant du Scénario de Base PS; et

- Au titre d'une Distribution de la Société en vertu des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, si l'EBITDA du Groupe à la date de la Distribution de la Société est égal au Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base;

Le "Scénario Défavorable" s'appliquera:

- Au titre d'une Vente NGA, si l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est égal ou inférieur à 85 % du Montant du Scénario de Base NGA;

- Au titre d'une Vente PS, si l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS est égal ou inférieur à 85 % du Montant du Scénario de Base PS; et

- Au titre d'une Distribution de la Société au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, si l'EBITDA du Groupe à la date de la Distribution de la Société est égal ou inférieur à 85 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base;

Le "Scénario Favorable" s'appliquera:

- Au titre d'une Vente NGA, si l'EBITDA de NGA à la date de la Vente NGA est égal ou supérieur à 115 % du Montant du Scénario de Base NGA;

- Au titre d'une Vente PS, si l'EBITDA de PS à la date de la Vente PS est égal ou supérieur à 115 % du Montant du Scénario de Base PS; et

- Au titre d'une Distribution de la Société en vertu des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, si l'EBITDA du Groupe à la date de la Distribution de la Société est égal ou supérieur à 115 % du Montant de Capital du Groupe du Scénario de Base;

"Secteur" signifie chacun des NGA et PS;

"Sous-Catégorie" signifie:

- au titre des Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1 et les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2;

- au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, Parts Sociales Traçantes de Catégorie A1 et les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A2;

- au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B, Parts Sociales Traçantes de Catégorie B1 et les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B2;

- au titre des Parts Sociales Traçantes de Catégorie D, Parts Sociales Traçantes de Catégorie D1 et les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D2;

"Sous-Catégorie Pertinente" signifie, au titre de toute Catégorie de Parts Sociales, la prochaine Sous-Catégorie de ces Parts Sociales due pour rachat, sur la base que les Sous-Catégories seront rachetées dans l'ordre numérique inverse (c'est-à-dire la première Sous-Catégorie de Parts Sociales Ordinaires à racheter sera les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 2 et la seconde Sous-Catégorie de Parts Sociales Ordinaires à racheter sera les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie 1), sous réserve que lors d'un rachat d'une Catégorie Parts Sociales, la Société puisse, si les Gérants en décident ainsi, racheter plus d'une Sous-Catégorie de ces Catégories de Parts Sociales et dans de telles circonstances la "Sous-Catégorie Pertinente" sera considérée signifier toutes ces Sous-Catégories;

"Valeur de l'Activité" signifie, au titre d'une Vente Sectorielle la somme de:

- La valeur déterminée par KKR en référence à la contrepartie payable au titre de la Vente NGA ou la Vente PS (selon le cas) sur une base compatible avec celle à laquelle la Valeur Initiale d'Activité Pertinente a été déterminée ou sur toute autre base que KKR détermine raisonnablement comme raisonnable dans les circonstances comme représentant la Valeur de l'Activité de ce Secteur; moins

- un montant égal au passif du Secteur pertinent à l'égard du Régime de Pension Concerné (calculé sur une base de financement régime); moins

- un montant égal à la variance prévue du Secteur concerné à des flux de trésorerie comme prévu à la date pertinente dans le Plan d'Entreprise;

"Valeur du Capital du Groupe" signifie la valeur déterminée par KKR sur une base compatible avec celle à laquelle la Valeur Initiale d'Activité Pertinente a été déterminée ou sur toute autre base que KKR détermine raisonnablement comme raisonnable dans les circonstances comme représentant la Valeur de l'Activité de ce Secteur;

"Valeur Initiale d'Activité NGA" signifie GBP 968 millions;

"Valeur Initiale d'Activité Pertinente" signifie:

- Au titre de NGA, la valeur Initiale de l'Activité NGA; et

- Au titre de PS, la valeur Initiale de l'Activité PS;
- "Valeur Initiale d'Activité PS" signifie GBP 239 millions;
- "Valeur Initiale du Capital du Groupe" signifie GBP 247 millions;
- "Vente NGA" a le sens qui lui est donné dans la Contrat d'Investissement MEP;
- "Vente PS" a le sens qui lui est donné dans la Contrat d'Investissement MEP ("PS Sale");
- "Vente Sectorielle" signifie une Vente NGA ou une Vente PS;
- Les montants suivants, tels que déterminés par KKR, devront avoir les significations suivantes:
 - Le montant des Produits de la Distribution qui sont attribuables à une Vente NGA, ce montant étant les "Produits NGA" et, quand les Produits NGA sont supérieurs à zéro, la Valeur d'Activité de NGA à la date de la Vente NGA (la "Valeur d'Activité NGA");
 - Le montant des Produits de la Distribution qui sont attribuables à une Vente PS, ce montant étant les "Produits PS" et, quand les Produits PS sont supérieurs à zéro, la Valeur d'Activité de PS à la date de la Vente PS (la "Valeur d'Activité PS")."

Huitième résolution

Les Associés décident de modifier la définition de "Parts Sociale Traçantes" indiquée dans les Statuts qui se lira désormais comme suit:

"[...]

Parts Sociales Traçantes signifie les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A, les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B et les Parts Sociales Traçantes de Catégorie D.

"[...]"

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte a été lu au mandataire des comparants connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire de la partie comparante signe l'acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 3 mai 2013. Relation: LAC/2013/20474. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C. FRISING.

Référence de publication: 2013081259/774.

(130100346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Adria News S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.148.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of May

before Maître Francis Kessler, civil law notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

Slovenia Broadband S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 145882,

Here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, having her professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 15, 2013 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The above mentioned proxy, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has drawn up the following articles of incorporation of a company which it declared to establish:

Chapter I - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established a private limited company (i.e. société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of «Adria News S.à r.l.»

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the city of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings including, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may acquire any type of debt of its undertakings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or other debt instruments, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debenture. In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules provided by law or by the Articles of Incorporation.

Chapter II - capital, shares

Art. 5. Capital. The corporate capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the corporate capital. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The corporate capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III - manager(s), auditor(s)

Art. 9. Managers(s). The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the «Manager(s)»). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company.

If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the «Board of Managers») and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The single shareholder or the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s). The Board of Managers (if any) may appoint from among the Managers a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (if any) (the «Secretary»).

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

One or more Manager(s) may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several people participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the managers. The Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers, or the Board of Managers, as the case may be, is/are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Luxembourg law to the general meeting of shareholders are within the competence of the Manager, the Managers acting jointly, when the Company is managed by two (2) Managers or the Board of Managers, as the case may be.

Art. 11. Management fees, Expenses. The Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of his (their) management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 12. Managers' liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 13. Delegation of powers and Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies or entrust specific permanent or temporary functions to people or committees of its (their) choice.

Towards third parties the Company will be bound by the signature of the single Manager or by the joint signatures of two (2) Managers when the Company is managed by two (2) or more Managers. However, if the single shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the single signature or joint signatures of any person(s) to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s) within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a Manager, officer or employee of the Company has an interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, when the Company is managed by two (2) or more Managers, in the event that any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the Manager(s), officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 15. Records of the resolutions of the manager(s). If the Company is managed by one (1) Manager or two (2) Managers, acting jointly, the resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Copies or extracts of such resolutions which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

If the Company is managed by a Board of Managers, the minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes and of written decisions adopted by the Board of Managers in conformity with article 9 of the Articles of Incorporation, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two (2) Managers.

Art. 16. Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

Chapter IV - General meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed

resolution(s), cast their written vote and transmit it by any means of communication allowing for the transmission of a written text to the Company.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Manager(s), failing which, by the auditor or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital of the Company. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the date, time and place of the general meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Annual general meeting of shareholders. The annual General Meeting of Shareholders, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Friday of May at 10:30 am.

If such day is a public holiday, the annual General Meeting of Shareholders will be held on the next following business day.

Art. 20. Procedure and Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half (1/2) of the corporate capital of the Company.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or any Manager, as the case may be.

Chapter V - Financial year and Distribution of profits

Art. 21. Financial year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December every year.

Art. 22. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Manager(s) draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 23. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the corporate capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends. The Manager(s) fix(es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI - Dissolution and Liquidation

Art. 24. Dissolution and Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, i.e. by a majority of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital of the Company, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII - applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares issued by the Company and has fully paid the par value of said shares in cash.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-)

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on December 31, 2013.

Extraordinary General Meeting

The appearing party, representing the entire corporate capital of the Company, acting in lieu of the general meeting of shareholders, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder has resolved to fix at three (3) the number of Managers of the Company and to appoint with immediate effect and for an indefinite period of time the following people as Managers:

- Mr. Alan Dundon, born on April 18, 1966 in Dublin, Ireland, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Antonio Longo born on May 29, 1975 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr. Frédéric Salvadore, born on September 03, 1973 in Charleroi, Belgium, residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

Second resolution

The sole shareholder has resolved to establish the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième du mois de mai.

Par-devant le soussigné Maître Francis Kessler, notaire de droit civil de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Slovenia Broadband S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'inscription B145882,

dûment représentées par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 15 mai 2013.

Laquelle procuration, signée par son bénéficiaire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il a déclaré constituer:

Chapitre I^{er} - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés. La Société adopte la dénomination «Adria News S.à r.l.»

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social de la Société peut être transféré dans tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du (des) Gérant(s).

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par une décision du (des) Gérant(s).

Au cas où le (les) Gérant(s) estimera(en)t que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois luxembourgeoises. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le (les) Gérant(s).

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tout type de dettes de ses participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments de dette qui pourront être convertibles, à condition que celle-ci ne soit pas publique, et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi ou les Statuts.

Chapitre II - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales ayant une valeur nominale de un cent d'euro (EUR0.01) chacune, et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société ne compte qu'un seul associé. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la liquidation de la Société.

Chapitre III - Gérance, Commissaire(s) aux comptes

Art. 9. Gérant(s). La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les «Gérants»). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le(s) Gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son (leur) mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra choisir parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autre déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un (plusieurs) Gérant(s) peut (peuvent) participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signé par un ou plusieurs Gérants.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des gérants. Le Gérant, les Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou le Conseil de Gérance, selon le cas, a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la législation luxembourgeoise à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du Gérant, des

Gérants agissant conjointement lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou du Conseil de Gérance, selon le cas.

Art. 11. Rémunération, Dépenses. Le (les) Gérant(s) peut (peuvent) recevoir une rémunération pour la gestion de la Société et doit (doivent), en plus, être remboursé(s) de toute dépense engagée en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Aucun Gérant n'engage sa responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de ses fonctions, il contracte des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant est uniquement responsable de l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 13. Délégation de pouvoirs et Représentation de la Société. Le (les) Gérant(s) peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions spécifiques permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son (leur) choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature du Gérant unique ou par les signatures conjointes de deux (2) Gérants lorsque la Société est gérée par deux (2) ou plusieurs Gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B, la Société sera engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toute (s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le (les) Gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts, Indemnisation. Aucun contrat ni aucune autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société a un intérêt dans une telle autre société ou entreprise, ou en est administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera en relations d'affaires de toute autre façon, ne devra pas être empêchée de délibérer ou de voter sur un sujet relatif à un tel contrat ou à une telle opération ou d'entreprendre toute autre action en relation avec ce contrat ou cette opération au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est gérée par deux (2) Gérants ou plus et qu'un Gérant a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une opération de la Société, ce Gérant doit en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne peut ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération et cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemniserà le(s) Gérant(s), les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils auront à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés, en raison de leurs fonctions actuelles ou anciennes en tant que Gérant, fondé de pouvoirs ou employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancière et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où à l'issue de ces actions en justice, procès ou poursuites, ils auront été définitivement reconnu responsables de négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les points couverts par l'arrangement transactionnel pour lesquels la Société aura reçu confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes devant être indemnisées en vertu de Statuts pourraient prétendre.

Art. 15. Procès-verbaux des résolutions de la gérance. Si la Société est gérée par un (1) ou deux (2) Gérants, agissant conjointement, les résolutions du/des Gérant(s) sont consignées par écrit. Ces résolutions peuvent être consignées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé chacun par un ou plusieurs Gérants. Les copies ou extraits de ces résolutions, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Si la Société est gérée par un Conseil de Gérance, les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en existe) ou par deux (2) Gérants.

Art. 16. Commissaires aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre et la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés, selon le cas.

Chapitre IV - Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le (les) Gérant(s) aux associés par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la (des) résolution(s) proposée(s).

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation du (des) Gérant(s), ou à défaut, du commissaire aux comptes, ou à leur défaut, des associés représentant la moitié du capital social de la Société. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé. Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au(x) Gérant(s) en vertu de la loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Assemblée générale annuelle des associés. L'assemblée générale annuelle des Associés, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le dernier vendredi du mois de mai à 10:30 am.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle des associés se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Procédure et Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi, aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié (1/2) au moins du capital social de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par l'un quelconque du ou des Gérant(s), selon le cas.

Chapitre V - Année sociale et Répartition des bénéfices

Art. 21. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 22. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le (les) Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des biens et des dettes et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, suivant le cas, à l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décide(nt) de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il(s) peut (peuvent) décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer à l'associé (aux associés) comme dividendes.

Le (les) Gérant(s) peut (peuvent) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le (les) Gérant(s) détermine(nt) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI - Dissolution et Liquidation

Art. 24. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, c'est-à-dire par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII - loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit l'intégralité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises par la Société et a entièrement libéré en espèces la valeur nominale de ces parts sociales.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Assemblée Générale Extraordinaire

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, agissant au lieu de l'assemblée générale des associés, a immédiatement adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de fixer à trois (3) le nombre de Gérants de la Société et de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée les personnes suivantes en qualité de Gérants:

- Mr. Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin, Ireland, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Antonio Longo né le 29 mai 1975 à Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Mr. Frédéric Salvatore, né le 03 septembre 1973 à Charleroi, Belgium, ayant son adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de fixer le siège social de la Société au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6536. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013082948/562.

(130103102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Skeid, Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 6, Marbuergerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 143.078.

L'an deux mille treize,

Le onze juin,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SKEID S.A.", avec siège social à L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich, constituée sous la dénomination de «Glareco» suivant acte reçu par le notaire Anja HOLTZ, alors de résidence à Wiltz, en date du 5 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2941 du 10 décembre 2008, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire HOLTZ en date du 21 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2484 du 14 octobre 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 143.078.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, juriste-clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadine GLOESENER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent CHARLIER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Marnach.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Troisvierges à L-9764 Marnach, 6, Marbuergerstrooss.
2. Modification subséquente de l'article deux, premier alinéa pour lui donner la teneur suivante:
«Le siège social est établi à Marnach.»
3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Troisvierges à L-9764 Marnach, 6, Marbuergerstrooss.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article deux, premier alinéa, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Marnach.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Tran, N. Gloesener, V. Charlier, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 27444. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083569/55.

(130102509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Luxaviation Holding Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.397.

L'an deux mil treize, le trente et un mai.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Luxaviation Holding Company", (la «Société») une société anonyme ayant son siège social à 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné en date du 22 juillet 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1630 du 25 août 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 12 janvier 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick HANSEN, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Dirk Herbert BRUSE, pilote d'avion, demeurant professionnellement à Bueren-Ahden, Allemagne.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joachim KRUEGER, logistics manager, demeurant professionnellement à Bueren-Ahden, Allemagne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant SEPT CENT QUATRE-VINGT UN MILLE EUROS (781.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTE MILLE EUROS (5.730.000,- EUR) à SIX MILLIONS CINQ CENT ONZE MILLE EUROS (6.511.000,- EUR) par l'émission de SEPT MILLE HUIT CENT DIX (7.810) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentielle.

3. Souscription des SEPT MILLE HUIT CENT DIX (7.810) actions nouvelles et libération en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de SEPT MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 7.219.000) représentant environ NEUF CENT VINGT QUATRE VIRGULE TRENTE-DEUX SEPTANTE-SEPT EUROS (924,3277) par action pour un montant total de HUIT MILLIONS EUROS (EUR 8.000.000,-) par FAS Luftfahrtienstleistungen GmbH.

4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 3 des statuts.

5. Acceptation de la démission du Commissaire aux comptes actuel, Fiduciaire Cabexco S.à r.l. avec effet immédiat.

6. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes, PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 176.448 avec effet immédiat. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2013.

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital à raison d'un montant de SEPT CENT QUATRE-VINGT UN MILLE EUROS (781.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de CINQ MILLIONS SEPT CENT TRENTE MILLE EUROS (5.730.000,- EUR) à SIX MILLIONS CINQ CENT ONZE MILLE EUROS (6.511.000,- EUR) par l'émission de SEPT MILLE

HUIT CENT DIX (7.810) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les actionnaires actuels ayant, dans la mesure nécessaire, totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée générale décide d'accepter la souscription et la libération des actions nouvellement émises, comme suit:

Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes:

FAS Luftfahrdienstleistungen GmbH, une société de droit allemand, établie et ayant son siège à Weidekampstrasse 12, D-59063 Hamm, enregistrée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts Hamm (Registre de Commerce et des Sociétés) sous le numéro HRB 2633,

ici représentée par Monsieur Joachim Krueger, prénommé, administrateur ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature,

laquelle déclare souscrire les SEPT MILLE HUIT CENT DIX (7.810) actions nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire incluant le paiement d'une prime d'émission pour un montant total de SEPT MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 7.219.000,-).

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de SEPT MILLIONS DEUX CENT DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 7.219.000,-), représentant environ NEUF CENT VINGT QUATRE VIRGULE TRENTE-DEUX SEPTANTE-SEPT EUROS (924,3277) par action pour un montant total de HUIT MILLIONS EUROS (EUR 8.000.000,-) par FAS Luftfahrdienstleistungen GmbH.

Le montant total de HUIT MILLIONS EUROS (EUR 8.000.000,-), est dès à présent à la disposition de la société ce dont preuve a été apportée au notaire instrumentant, par un certificat bancaire.

Ladite procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 3 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

En version française

« **Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à SIX MILLIONS CINQ CENT ONZE MILLE EUROS (6.511.000,- EUR) représenté par soixante cinq mille cent dix (65.110) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

En version anglaise

« **Art. 3. 1st paragraph.** The subscribed share capital is fixed at SIX MILLION FIVE HUNDRED ELEVEN THOUSAND EURO (EUR 6,511,000) divided into SIXTY-FIVE THOUSAND ONE HUNDRED TEN (65,110) shares having a par value of one hundred euro (100,- EUR) each.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Fiduciaire Cabexco S.à r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer un commissaire aux comptes:

PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting S.à r.l., cabinet de révision agréée, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 176.448.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2013.

Estimation - Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. HANSEN, D. BRUSE, J. KRUEGER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 5 juin 2013. Relation: LAC/2013/25535. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2013.

Référence de publication: 2013083327/111.

(130102372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

André Losch, Fondation, Fondation.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg G 205.

Comptes annuels et rapport du réviseur d'entreprises agréé du 31 décembre 2012

Au Conseil d'administration

André Losch, Fondation

5 rue des Joncs

L-1818 Howald

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de André Losch, Fondation, comprenant le bilan au 31 décembre 2012 ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de André Losch, Fondation au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 03 juin 2013.

Pour Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Georges Kioes

Réviseur d'entreprises agréé - Partner

93686

*Bilan 31 décembre 2012
(exprimé en EUR)*

	2012	2011
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations financières	750.000,00	750.000,00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	750.000,00	750.000,00
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, et en caisse	4.638.258,26	3.647.359,75
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	4.638.258,26	3.647.359,75
TOTAL ACTIF	5.388.258,26	4.397.359,75
PASSIF		
FONDS PROPRES (note 3)		
Dotation initiale	1.800.000,00	1.800.000,00
Dotations reçues au cours des exercices précédents	2.590.000,00	1.300.000,00
Dotations durant l'exercice	1.000.000,00	1.290.000,00
Résultats reportés	7.359,75	17.538,05
Résultat de l'exercice	(9.101,49)	(10.178,30)
TOTAL FONDS PROPRES	5.388.258,26	4.397.359,75
TOTAL PASSIF	5.388.258,26	4.397.359,75

*Compte de profits et Pertes
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2012
(exprimé en EUR)*

	31/12/2012	31/12/2011
CHARGES (note 4)		
Don à la Fondation Sclérose en plaques	31.717,00	32.866,11
Autres charges externes	7.740,75	878,00
TOTAL CHARGES	39.457,75	33.744,11
PRODUITS (note 5)		
Autres intérêts et produits assimilés	30.356,26	23.565,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	9.101,49	10.178,30
TOTAL PRODUITS	39.457,75	33.744,11

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe 31 décembre 2012

Note 1. Généralités. André Losch, Fondation (ci-après «la Fondation») a été créée le 19 octobre 2009 et agréée par arrêté grand-ducal du 13 novembre 2009 sous forme d'une Fondation de droit luxembourgeois.

Le siège est établi à: 5 rue de Joncs L-1818 Howald.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

La Fondation a pour objet des activités philanthropiques et sociales, notamment, mais sans que cette énumération soit exclusive, des activités de secours humanitaires et sociaux, de recherches médicales, d'assistance au profit d'enfants délaissés, ainsi que des activités culturelles et éducatives dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit en se consacrant directement aux tâches envisagées dans l'objet social soit en soutenant des organisations privées ou publiques dans leurs activités et démarches.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables.

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes réalisés ainsi que les pertes non-réalisées calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Charges

Les charges contractées et engagées par la Fondation sont enregistrées au compte de profits et pertes au cours de la période correspondant à la mise en oeuvre des projets.

Produits

Les contributions à recevoir liées aux charges contractées et engagées directement par la Fondation sont comptabilisées en tant que produits au compte de profits et pertes à la même fréquence que les charges auxquelles elles se rapportent.

Note 3. Fonds propres. La Fondation a reçu suite à sa création les apports suivants en espèces de la part de:

Dotations initiales:

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 8.12.2009

Autosdistribution Losch S.à r.l.: quatre cent mille euros (400.000,-) le 8.12.2009

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 10.12.2009

Autosdistribution Losch S.à r.l.: quatre cent mille euros (400.000,-) le 10.12.2009

Dotations reçues au cours de l'exercice précédent:

Autosdistribution Losch S.à r.l.: huit cent mille euros (800.000,-) le 23.11.2010

Autosdistribution Losch S.à r.l.: deux cent mille euros (200.000,-) le 23.12.2010

PragAutos Losch S.A.: deux cent mille euros (200.000,-) le 23.12.2010

HispanAutos Losch S.A.: cent mille euros (100.000,-) le 23.12.2010

Autosdistribution Losch S.à r.l.: huit cent mille euros (800.000,-) le 29.12.2011

Garage André Losch S.à r.l.: cent cinquante mille euros (150.000,-) le 30.12.2011

PragAutos Losch S.A.: deux cent vingt mille euros (220.000,-) le 30.12.2011

HispanAutos Losch S.A.: cent vingt mille euros (120.000,-) le 30.12.2011

Dotations reçues pendant l'exercice:

Autosdistribution Losch S.à r.l.: trois cent mille euros (300.000,-) le 20.12.2012

Garage André Losch S.à r.l.: deux mille euros (200.000,-) le 21.12.2012

Autosdistribution Losch S.à r.l.: trois cent mille euros (300.000,-) le 21.12.2012

PragAutos Losch S.A.: deux cent mille euros (200.000,-) le 21.12.2012

Note 4. Charges. Les intérêts et charges assimilées comprennent les frais bancaires, avocat et audit encourus par la Fondation.

La Fondation n'emploie pas de personnel.

Note 5. Produits. Les intérêts et produits assimilés consistent en des intérêts perçus sur les avoirs en banque.

Note 6. Revenus et Dépenses.

Dons reçus	EUR
Au début de l'année	4.390.000,00
Additions	1.000.000,00
A la fin de l'année	5.390.000,00
Paiements effectués jusqu'au 31 décembre 2012:	
- Financement d'un véhicule pour la Fondation Sclérose en Plaques - année 2011	32.866,11
- Financement d'un véhicule pour la Fondation Sclérose en Plaques - année 2012	31.717,00
- des projets relatifs à une période postérieure	0,00
	<u>64.583,11</u>
Engagements de financement non encore payés	0

Note 7. Budget.

Dons escomptés avant la fin de l'année 2013:

NOM	MONTANT
Autodistribution Losch S.à r.l.	200.000,00
Garage André Losch S.à r.l.	100.000,00
Monsieur André Losch	<u>500.000,00</u>
TOTAL:	800.000,00

Allocations:

A déterminer

Référence de publication: 2013083006/150.

(130102737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Lamsa Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 178.107.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Le 10 mai 2013, il a été décidé la création d'une succursale à Luxembourg de la société LAMSA Ltd de droit Anglais, domiciliée 31, Castle Street à DOVER CT16 1PT au Royaume-Uni.

L'adresse de la succursale est fixée au 21, rue Schiller à DUDELANGE L-3562

Les activités de la succursale sont: Achats, Ventes, Prêts, Location de véhicules neufs ou d'occasions.

La société Anglaise LAMSA Ltd est immatriculée au registre des sociétés en Angleterre et du pays de Galles «Registrar of companies for England and Wales» sous le numéro 8453918

La dénomination de la société Anglaise est LAMSA Ltd, sa forme est une société à responsabilité limitée, la dénomination de sa succursale à Luxembourg est LAMSA LUXEMBOURG.

Monsieur Franck SANGUIN, né le 14 février 1966 à Puteaux (France) 21, rue Schiller à DUDELANGE, L-3562 est nommé gérant de la succursale sans limitation de pouvoir.

Monsieur Franck SANGUIN est également gérant de la société LAMSA Ltd.

Franck SANGUIN.

Référence de publication: 2013083680/20.

(130102327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2013.

André Losch, Fondation, Fondation.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg G 205.

Comptes annuels et Rapport du réviseur d'entreprises agréé 31 décembre 2011

Rectification du dépôt L120048251

Au conseil d'administration

André Losch, Fondation

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de André Losch, Fondation, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de André Losch, Fondation au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 03 juin 2013.

Pour Deloitte Audit, Cabinet de révision agréé

Georges Kioes

Réviseur d'entreprises agréé

Partner

Bilan 31 décembre 2011 (exprimé en EUR)

	2011	2010
ACTIF		
ACTIF IMMOBILISE		
Immobilisations financières	750.000,00	750.000,00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE	750.000,00	750.000,00
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, et en caisse	3.647.359,75	2.367.538,05
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	3.647.359,75	2.367.538,05
TOTAL ACTIF	4.397.359,75	3.117.538,05
PASSIF	2011	2010
FONDS PROPRES (note 3)		
Dotation initiale	1.800.000,00	1.800.000,00
Dotations reçues au cours l'exercice précédent	1.300.000,00	-
Dotations durant l'exercice / la période	1.290.000,00	1.300.000,00
Résultats reportés	17.538,05	-
Résultat de l'exercice / la période	(10.178,30)	17.538,05
TOTAL FONDS PROPRES	4.397.359,75	3.117.538,05
TOTAL PASSIF	4.397.359,75	3.117.538,05

*Compte de profits et Pertes
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011
(exprimé en EUR)*

CHARGES (note 4)	31/12/2011	19/10/2009 au 31/12/2010
Don à la Fondation Sclérose en plaques	32.866,11	-
Autres charges externes	878,00	26,10
RESULTAT DE LA PERIODE	-	17.538,05
TOTAL CHARGES	33.744,11	17.564,15
PRODUITS (note 5)		
Autres intérêts et produits assimilés	23.565,81	17.564,15
RESULTAT DE L'EXERCICE	10.178,30	-
TOTAL PRODUITS	33.744,11	17.564,15

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe 31 décembre 2011

Note 1. Généralités. André Losch, Fondation (ci-après «la Fondation») a été créée le 19 octobre 2009 et agréée par arrêté grand-ducal du 13 novembre 2009 sous forme d'une Fondation de droit luxembourgeois.

Le siège est établi à: 5 rue de Joncs L-1818 Howald.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre, par exception, le premier exercice couvre la période du 19 octobre 2009 au 31 décembre 2010.

La Fondation a pour objet des activités philanthropiques et sociales, notamment, mais sans que cette énumération soit exclusive, des activités de secours humanitaires et sociaux, de recherches médicales, d'assistance au profit d'enfants délaissés, ainsi que des activités culturelles et éducatives dans le Grand-Duché de Luxembourg, soit en se consacrant directement aux tâches envisagées dans l'objet social soit en soutenant des organisations privées ou publiques dans leurs activités et démarches.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables. Principes généraux.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes réalisés ainsi que les pertes non-réalisées calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Charges

Les charges contractées et engagées par la Fondation sont enregistrées au compte de profits et pertes au cours de la période correspondant à la mise en oeuvre des projets.

Produits

Les contributions à recevoir liées aux charges contractées et engagées directement par la Fondation sont comptabilisées en tant que produits au compte de profits et pertes à la même fréquence que les charges auxquelles elles se rapportent.

Note 3. Fonds propres. La Fondation a reçu suite à sa création les apports suivants en espèces de la part de:

Dotations initiales:

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 8.12.2009

Autosdistribution Losch S.à r.l.: quatre cent mille euros (400.000,-) le 8.12.2009

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 10.12.2009

Autosdistribution Losch S.à r.l.: quatre cent mille euros (400.000,-) le 10.12.2009

Dotations reçues au cours de l'exercice précédent:

Autosdistribution Losch S.à r.l.: huit cent mille euros (800.000,-) le 23.11.2010

Autosdistribution Losch S.à r.l.: deux cent mille euros (200.000,-) le 23.12.2010

PragAutos Losch S.A.: deux cent mille euros (200.000,-) le 23.12.2010

HispanAutos Losch S.A.: cent mille euros (100.000,-) le 23.12.2010

Dotations reçues pendant l'exercice:

Autosdistribution Losch S.à r.l.: huit cent mille euros (800.000,-) le 29.12.2011

Garage André Losch S.à r.l.: cent cinquante mille euros (150.000,-) le 30.12.2011

PragAutos Losch S.A.: deux cent vingt mille euros (220.000,-) le 30.12.2011

HispanAutos Losch S.A.: cent vingt mille euros (120.000,-) le 30.12.2011

Note 4. Charges. Les intérêts et charges assimilées comprennent les frais bancaires encourus par la Fondation. La Fondation n'emploie pas de personnel.

Note 5. Produits. Les intérêts et produits assimilés consistent en des intérêts perçus sur les avoirs en banque.

Note 6. Revenus et Dépenses.

	EUR
Dons reçus	
Au début de l'année	3.100.000 ,00
Additions	1.290.000 ,00
A la fin de l'année	4.390.000 ,00
Paiements effectués jusqu'au 31 décembre 2011:	
- Financement d'un véhicule pour la Fondation Sclérose en Plaques	32.866 ,11
- des projets relatifs à une période postérieure	0 ,00
	32.866 ,11
Engagements de financement non encore payés	0

Note 7. Budget.

NOM	MONTANT
Dons escomptés avant la fin de l'année 2012:	
Autosdistribution Losch S.à r.l.	750.000 ,00
PragAutos Losch S.A.	100.000 ,00

HispanAutos Losch S.A.	100.000 ,00
Garage André Losch S.à r.l.	50.000 ,00
TOTAL	1.000.000,00
Allocations:	
Financement d'un véhicule pour la Fondation Sclérose en Plaques	31.717,00
TOTAL	31.717,00
Solde – en attente d'affectation à des projets à l'étude	968.283,00

Référence de publication: 2013083007/149.

(130102973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

ICL - Immo Car Lease SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.107.

STATUTS

1. Monsieur MALAXOS Stavros, né le 15 septembre 1967 à Athènes (Grèce), demeurant 277, avenue d'Auderghem B-1040 Etterbeek (Belgique);

2. Madame PARLIDIS Fotini Clara, née le 30 juillet 1969 à Etterbeek (Belgique) demeurant au 277, avenue d'Auderghem B-1040 Etterbeek (Belgique).

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 24 juin 2013:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet l'utilisation et la mise à disposition de véhicules motorisés à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est ICL - Immo Car Lease SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand-Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,- EUR, répartis en 100 parts de 1,- EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 99 parts à Monsieur MALAXOS Stavros et 01 part à Madame PARLIDIS Fotini Clara, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur MALAXOS Stavros, précité, est nommé gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, route d'Esch, L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B 139.924, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand-Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes

Référence de publication: 2013083287/70.

(130102285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Fondation André et Henriette Losch, Fondation.

Siège social: L-1818 Howald, 5, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg G 208.

Comptes annuels et Rapport du réviseur d'entreprises agréé

31 décembre 2011

Dépôt rectificatif de L120048252

Au Conseil d'administration

Fondation André et Henriette Losch

Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Conformément au mandat donné par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Fondation André et Henriette Losch, comprenant le bilan au 31 décembre 2011 ainsi que le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes

annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière de Fondation André et Henriette Losch au 31 décembre 2011, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Le 03 juin 2013.

Pour Deloitte Audit

Cabinet de révision agréé

Georges Kioes

Réviseur d'entreprises agréé - Partner

Bilan 31 décembre 2011 (exprimé en EUR)

ACTIF	2011	2010
ACTIF CIRCULANT		
Avoirs en banque, avoirs en compte de chèques postaux, et en caisse	1.843.412,36	1.005.235,40
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	1.843.412,36	1.005.235,40
TOTAL ACTIF	1.843.412,36	1.005.235,40
PASSIF		
FONDS PROPRES (note 3)		
Dotation initiale	1.000.000,00	1.000.000,00
Dotations de l'exercice	1.000.000,00	
Résultats reportés	5.235,40	
Résultat de l'exercice / la période	(161.823,04)	5.235,40
TOTAL FONDS PROPRES	1.843.412,36	1.005.235,40
TOTAL PASSIF	1.843.412,36	1.005.235,40

Compte de profits et Pertes *Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011* (exprimé en EUR)

CHARGES (note 4)	31/12/2011	08/04/2010 au 31/12/2010
Don à la Fondation Kriibskrank Kanner	171.428,57	
Autres charges externes	679,90	16,00
RESULTAT DE LA PERIODE		5.235,40
TOTAL CHARGES	172.108,47	5.251,40
PRODUITS (note 5)		
Autres intérêts et produits assimilés	10.285,43	5.251,40
RESULTAT DE L'EXERCICE	161.823,04	
TOTAL PRODUITS	172.108,47	5.251,40

Les notes font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe 31 décembre 2011

Note 1. Généralités. La Fondation André et Henriette Losch (ci-après «la Fondation») a été créée le 8 avril 2010 et agréée par arrêté grand-ducal du 1^{er} mai 2010 sous forme d'une Fondation de droit luxembourgeois.

Le siège est établi à: 5 rue de Joncs L-1818 Howald.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre, par exception, le premier exercice couvre la période du 8 avril 2010 au 31 décembre 2010.

La Fondation a pour objet l'assistance dans le Grand-Duché de Luxembourg en faveur d'enfants atteints de maladies graves ou malformations ou handicapés cérébraux moteurs et de leurs familles soit en se consacrant directement aux tâches envisagées dans l'objet social soit en s'associant à des organisations privées ou publiques.

La Fondation a été constituée pour une durée illimitée.

Note 2. Principes, Règles et Méthodes comptables. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires luxembourgeoises et aux pratiques comptables généralement admises.

Principales règles d'évaluation

Conversion des devises

La Fondation tient sa comptabilité en euros (EUR); les comptes annuels sont exprimés dans cette devise. Les transactions effectuées dans une devise autre que l'EUR sont converties en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs, autres que les actifs immobilisés, et passifs en devises sont convertis en euros (EUR) aux taux en vigueur à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes réalisés ainsi que les pertes non-réalisées calculés au moment de la conversion sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes.

Charges

Les charges contractées et engagées par la Fondation sont enregistrées au compte de profits et pertes au cours de la période correspondant à la mise en œuvre des projets.

Produits

Les contributions à recevoir liées aux charges contractées et engagées directement par la Fondation sont comptabilisées en tant que produits au compte de profits et pertes à la même fréquence que les charges auxquelles elles se rapportent.

Note 3. Fonds propres. La Fondation a reçu suite à sa création les apports initiaux suivants en espèces de la part de:

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 25.05.2010

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 27.05.2010

La Fondation a reçu durant l'exercice, les donations suivantes en espèces de la part de:

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 05.12.2011;

André Losch: cinq cent mille euros (500.000,-) le 06.12.2011

Note 4. Charges. Les intérêts et charges assimilées comprennent les frais bancaires encourus par la Fondation.

La Fondation n'emploie pas de personnel.

Note 5. Produits. Les intérêts et produits assimilés consistent en des intérêts perçus sur les avoirs en banque.

Note 6. Revenus et Dépenses.

	EUR
Dons reçus	
Au début de l'année	1.000.000,00
Additions	1.000.000,00
A la fin de l'année	2.000.000,00
Paiements effectués jusqu'au 31 décembre 2011:	
- projets - rénovation d'une maison - Fondation Kriibskrank Kanner	171.428,57
- des projets relatifs à une période postérieure	0,00
	<u>171.428,57</u>
Engagements de financement non encore payés	0,00

Note 7. Budget.

Dons escomptés avant la fin de l'année 2012:

NOM	EUR
André Losch	1.000.000,00
TOTAL:	<u>1.000.000,00</u>
Allocations:	
NOM	EUR
Convention Mathëllef A.s.b.l.	260.000,00
TOTAL:	<u>260.000,00</u>
Solde - renforcement des fonds propres	740.000,00

Référence de publication: 2013083221/134.

(130103385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Aksolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 23.500.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 165.769.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L -1746 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013083727/13.

(130103257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Algedal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 43.212.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66640 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013083732/10.

(130103350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Burriana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.051.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société tenue à Luxembourg le 25 juin 2013

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante de la Société, a été acceptée avec effet au 15 juin 2013.

2. Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante de la Société, avec effet au 15 juin 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Burriana S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013083772/16.

(130103269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

Balin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 45.997.

Extrait des résolutions du conseil d'administration prises en date du 18 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la Société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Philippe RICHELLE, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Monsieur Philippe RICHELLE terminera le mandat de son prédécesseur.

BALIN S.A.

Référence de publication: 2013083773/15.

(130103574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.

VACOAS Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 116.331.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées en date du 19 juin 2013:

- John Broadhurst Mills a démissionné de sa fonction de gérant de class B avec effet au 19 juin 2013.
- Laure Paklos, demeurant à 58 rue Charles Martel à L-2134 Luxembourg, a été nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe B avec effet au 19 juin 2013.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013083634/15.

(130102598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Trinacria Capital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 124.418.

Le siège social de l'associé PRELIOS S.p.A. a changé et se trouve désormais au 27, Viale Piero & Alberto Pirelli, 20126 Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

Référence de publication: 2013083614/12.

(130103147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

Top Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 90.536.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 23 avril 2013

Il est porté à la connaissance des tiers du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Dominique Fontaine

78, rue du Castel

B-6700 Arlon

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2013083609/15.

(130103097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2013.

"Belair Immo Concept S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 128, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 95.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Référence de publication: 2013083762/10.

(130103293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2013.